



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 102620

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de prévoir des sous-titres de qualité afin de permettre aux sourds et malentendants de suivre correctement les débats politiques, ces derniers se considérant à juste titre comme les grands oubliés des chaînes de télévision. La plupart des personnes sourdes utilisent la langue des signes française (LSF) comme première langue. Pourtant, il apparaît que les débats ne sont pas traduits dans cette langue. Il y a un véritable problème d'accessibilité et, pour certaines personnes, les supports écrits sont parfois compliqués à comprendre. Les débats des primaires l'ont été mais de manière quelque peu aléatoire. Or en vertu de la loi du 11 février 2005, « les chaînes dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision doivent rendre la totalité de leurs programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes à l'exception des messages publicitaires ». Il est donc indispensable que la qualité du sous-titrage soit assurée. Elle lui demande donc si un sous-titrage de qualité et homogène sera prévu sur l'ensemble des chaînes dans la perspective de l'élection présidentielle de mai 2017 et des débats qui auront lieu à cette occasion.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102620

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1188

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)